



# Note réglementaire sur la tenue des lutteurs lors de compétitions fédérales.

Destinataires : Les membres du CA  
Les présidents des comités régionaux  
Le DTN  
Les cadres techniques et les référents  
Les arbitres  
Les membres de la commission du suivi des cahiers des charges

Un lutteur sera autorisé à participer à la compétition si le maillot porté est :

- Soit le maillot de son club
- Soit le maillot de son comité régional ou départemental
- Soit un maillot personnel sans aucune inscription (lettre ou image)

Le non respect de cette disposition lui interdit l'accès à l'aire de combat.

Le 28 septembre 2013

Christian RINGARD  
Secrétaire Général FFL